

ESID LYON

22 Avenue LECLERC
69007 LYON

11_VILLEPINTE_ESID LYON_CONSTRUCTION D'UNE EXTENSION D'UN GYMNASSE EXISTANT

Date d'émission 03/03/2026
N° d'affaire : 2510885M0000030
Référence chrono : CT/885M0/0326/0166
Version : 1

VOTRE RESPONSABLE D'AFFAIRE

Laurent HUSS
Tél. +33 6 03 50 75 02
Email : laurent.huss@socotec.com

SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT	3
2. SIGNATURES	5
3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	5
3.1. Partenaires de l'opération	5
3.2. Données de l'affaire	6
4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES	6
5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D	7
5.1. Analyse de Risque	7
5.2. Evaluation de conformité	8
6. ANALYSE DE RISQUE	10
6.1. Mission LE relative à la solidité des existants	10
6.2. Mission AV relative à la stabilité des avoisinants	10
6.3. Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables	11
7. EVALUATION DE CONFORMITE	13
7.1. Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu'ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels	14
7.2. Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées	17
8. COMPLETUDES DES ESSAIS ET MESURES	18

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique n°2510885M0000030, que SOCOTEC Construction doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception destiné à la consultation des entreprises .

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 3 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

Missions d'analyse de risque :

- Mission LE relative à la solidité des existants (LE).
- Mission AV relative à la stabilité des avoisinants (AV).
- Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables (L).

Missions d'évaluation de conformité:

- Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu'ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels (STI).
- Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées (HAND).

Accréditation COFRAC INSPECTION N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

L'évaluation technique porte sur les ouvrages et éléments d'équipement et s'exerce lors de la phase de conception et de réalisation des travaux du projet de construction. L'intervention de l'évaluateur technique de construction se base sur **l'analyse de risques et l'évaluation de conformité** .

L'analyse de risque permet d'identifier les aléas et les enjeux pour l'ouvrage et les éléments d'équipements relevant des **techniques courantes**. L'évaluateur technique prend en compte :

- Le contexte de l'opération de construction,

- Les référentiels techniques appropriés,
- Les retours d'expérience et les pathologies (désordre connus) propres à la typologie de l'ouvrage

L'identification pertinente de la situation fait partie intégrante de l'analyse de risque, cela permet pour un enjeu très faible de tolérer une déviance de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement par rapport au référentiel de la technique courante, et donc d'évaluer favorablement la disposition proposée.

Le risque est défini en termes de conséquence et de vraisemblance pour l'ouvrage, tels que des dommages matériels, l'impact sur sa pérennité et son usage normal.

L'évaluation de conformité consiste à faire une analyse critique des dispositions du projet vis-à-vis de la réglementation applicable à celui-ci. Elle porte sur le respect du référentiel réglementaire applicable ainsi que les normes rendues applicables par ce dernier. En complément des contrôles réalisés par les constructeurs et du fait de son savoir-faire, le contrôleur technique procède à des vérifications visuelles suivant un échantillonnage. Le risque de non-conformité découle d'un défaut d'application des dispositions règlementaires.

2. SIGNATURES

Tous ces avis ont été établis par les intervenants SOCOTEC Construction suivants :

Intervenants SOCOTEC	Signatures
Laurent HUSS Responsable d’Affaire	
Eric DELOUPY Spécialiste Électricité	

Ce rapport a été édité par : Laurent Huss

Ce rapport a été transmis à :

- loic.fe@intradef.gouv.fr
- philippe.le-prieur@intradef.gouv.fr

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées. Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

3.1. Partenaires de l'opération

Maître d'ouvrage
ESID DE LYON Quartier Général Frère 69007 LYON
Architecte - Maître d'œuvre
ICD Pôle conduite d'Opérations de Montpellier Service d'Infrastructure de la Défense 34000 Montpellier

3.2 Données de l'affaire

ADRESSE DE L'OUVRAGE

La lauzette
11150 VILLEPINTE

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Construction d'un extension (vestiaires, douches WC et stockage) d'un gymnase existant.
Etablissement soumis au Code du Travail uniquement

4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Désignation - Identification des documents examinés	Reçu le
ESID 25 331-LOT 02 Menuiserie exterieur second oeuvre.pdf	16/02/2026
ESID 25 333-LOT 04 Electricité.pdf	16/02/2026
110434501V_0012_DCE GYMNASE.pdf	16/02/2026
ESID 25330-LOT 01 VRD GROS OEUVRE CHARPENTE COUVERTURE.pdf	16/02/2026
ESID 25 332-LOT 03 Plomberie SAnitaire chauffage.pdf	16/02/2026
G2AVP.pdf	16/02/2026

5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D

5.1. Analyse de Risque

Le niveau de risque a été défini par notre Direction des Solutions et des Techniques de l'Innovation et des chiffres de la sinistralité dans le bâtiment

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DONNEES RELATIVES A LA SOLIDITE, CONCERNANT LES EXISTANTS, DU FAIT DE LA REALISATION DES TRAVAUX NEUFS			
DEFINITION DU PROGRAMME DE TRAVAUX SUR EXISTANTS	S	Avis suspendu en attente des plans de structure	1
SOLIDITE DES EXISTANTS CONCERNES PAR LES TRAVAUX NEUFS	S	En l'absence de diagnostic des existants, une visite sur site sera à prévoir après démolitions et avant travaux neufs	3
DONNEES RELATIVES A LA STABILITE DES OUVRAGES AVOISINANTS			
DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT			
PRISE EN COMPTE DU RISQUE TERMITES	S	Dispositions antitermites à préciser	15
FONDATIONS SUPERFICIELLES Manifestation du désordre: Défaut de stabilité, et ses conséquences Coût du réparation moyen: 328434 € Répartition en % du coût de réparation des désordres: 1.3 %	S	Avis suspendu en attente des plans de structure	17
STRUCTURE BÉTON ARMÉ OU PRÉCONTRAIT Manifestation du désordre: Défaut de stabilité, et ses conséquences Coût du réparation moyen: 310581 € Répartition en % du coût de réparation des désordres: 7.4 %	S	Avis suspendu en attente des plans de structure	18
STRUCTURE MÉTALLIQUE Manifestation du désordre: Défaut de stabilité, et ses conséquences Coût du réparation moyen: 64581 € Répartition en % du coût de réparation des désordres: 0.3 %	S	Avis suspendu en attente des plans de structure et note de calculs de prédimensionnement	19

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

5.2. Evaluation de conformité

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION			
ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (R.4211 à 17 - R4221 à 28)			
CHAUFFAGE, VENTILATION...	S	Avis suspendu en attente des plans CVC	45
INSTALLATIONS ELECTRIQUES (DECRET 2010-1017)			
CONDITIONS GENERALES AUXQUELLES DOIVENT SATISFAIRE LES INSTALLATIONS	S	-TGBT dans local technique avec ballons ECS et réseaux d'eau à prévoir étanche.	78
- TGBT alimenté depuis Bât0006			
-Coupure d'urgence dans hall	S	Protection "choc" iK08 minimum à assurer pour tous les appareillages CFO et CFa	83
		- Matériel d'alarme incendie.	
PROTECTION CONTRE CHOCS ELECTRIQUES : CONTACTS INDIRECTS			
Mesures de protection en BT par coupure automatique de l'alimentation			
Liaison equipo supplémentaire: réalisation , éléments à relier	S	Disposition assurer dans les locaux douches.	81
PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES AUX LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS DE CHOC ELECTRIQUE	S	Rappel: Encastrés interdits dans les éléments assurant un CF sans rétablissement de celui-ci.	77
INSTALLATION D'ECLAIRAGE DE SECURITE	D	Disposition insuffisante (plans)	76
MOYENS DE SECOURS			
MOYENS D'EXTINCTION			
Extincteurs	S	Extincteur à CO2 à prévoir à proximité du TGBT	48
ALARME SONORE			
Alarme par bâtiment	D	DM d'alarme à prévoir pour tous les locaux donnant directement sur l'extérieur.	86
- EA de type 4			
CONSIGNE	S	A prévoir car effectifs > 50p.	47
DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES			
ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (A. 27/06/1994)			
Cheminements praticables			

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Portes Largeur minimale d'un des vantaux de porte à plusieurs vantaux	S	Vantail principal de 80cm de largeur à confirmer pour la ME3	55

* **F**: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , **HM**: Hors Mission , **PM**: Pour Mémoire , **SO**: Sans Objet

6. ANALYSE DE RISQUE

6.1. Mission LE relative à la solidité des existants

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DEFINITION DU PROGRAMME DE TRAVAUX SUR EXISTANTS	S	Avis suspendu en attente des plans de structure	1
RENSEIGNEMENTS SUR LES EXISTANTS			
Examen de l'état apparent des existants	PM	Pour mémoire : En l'absence de communication du résultat d'études de diagnostic et de l'état des lieux, SOCOTEC ne peut prendre en compte, dans l'exercice de sa mission, que les éléments résultant de l'examen visuel de l'état apparent des existants.	
SOLIDITE DES EXISTANTS CONCERNES PAR LES TRAVAUX NEUFS	S	En l'absence de diagnostic des existants, une visite sur site sera à prévoir après démolitions et avant travaux neufs	3

* **F**: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , **HM**: Hors Mission , **PM**: Pour Mémoire , **SO**: Sans Objet

6.2. Mission AV relative à la stabilité des avoisinants

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DÉFINITION DES AVOISINANTS	SO	Sans Objet, l'ouvrage du gymnase existant est déjà inclus dans la mission LE. Pas d'autres ouvrages contigus au projet.	

* **F**: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , **HM**: Hors Mission , **PM**: Pour Mémoire , **SO**: Sans Objet

6.3. Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
PARAMÈTRES CLIMATIQUES			
Vent	PM	Pour mémoire : vent zone 2	
Neige	PM	Pour mémoire : neige zone C2, altitude < 200m	
DONNÉES RELATIVES À LA SISMICITÉ	HM	Hors mission, zone sismique 1 (très faible)	
DONNÉES RELATIVES À LA GÉOTECHNIQUE			
Connaissance du sol	F	Etude G2AVP par Géotec du 29/08/2025	
Connaissance de l'hydrologie du site	F	Pas de venue d'eau observée lors des sondages	
Précision du modèle géotechnique retenu			
Caractérisation des couches de sols	F	remblais argilo-graveleux (2,0m) / argiles beiges (7,0m) / argiles graveleuses marrons (15,0m)	
Niveau d'assise	F	fondation superficielles ancrées de 30cm minimum dans les argiles beiges, soit 2,30m/TA, et un respect de 2,0m minimum / TF	
Taux de travail	F	qELS = 0,15 MPa	
Estimation des tassements	F	Tassements prévisionnels estimés < 1cm	
Avis dans le rapport sur la faisabilité des dallages	F	Dalle portée uniquement	
PRISE EN COMPTE DU RISQUE TERMITES	S	Dispositions antitermites à préciser	15
INFLUENCE DES EXISTANTS SUR LES TRAVAUX NEUFS	F		
FONDACTIONS SUPERFICIELLES	S	Avis suspendu en attente des plans de structure	17
STRUCTURE BÉTON ARMÉ OU PRÉCONTRAIT	S	Avis suspendu en attente des plans de structure	18
STRUCTURE MÉTALLIQUE	S	Avis suspendu en attente des plans de structure et note de calculs de prédimensionnement	19
ÉTANCHÉITÉ PAROIS ENTERRÉES (HORS PRESSION)	F		
<i>soubassements en blocs à bancher</i>			
COUVERTURE	F		
<i>couverture par panneaux sandwich isolés</i>			
SYSTÈME D'ENDUIT SUR ISOLANT	F	Le dossier complet EXE de l'entreprise sera à nous transmettre en EXE	
<i>ITE PSE collé et chevillé avec enduit</i>			
MENUISERIES EXTÉRIEURES	F		
<i>Menuiseries aluminium A*3 E*4 V*A2</i>			

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
CLOISONS	HM	Hors mission	
REVÊTEMENTS DE SOLS DURS COLLÉS	HM	Hors mission	
REVÊTEMENTS MURAUX INTÉRIEURS	HM	Hors mission	
CONTRÔLE INTERNE DES CONSTRUCTEURS	PM	RAPPEL: Aux termes du décret du 7 déc. 1978, SOCOTEC, dans le cadre de sa mission: - s'assure que, pendant l'exécution des travaux, l'autocontrôle qui incombe à chacun des constructeurs, énumérés à l'Article 1792-1 du Code Civil, s'effectue de manière satisfaisante - procède elle-même par sondages au contrôle de l'exécution des travaux. Il convient par conséquent que les Constructeurs tiennent à disposition de SOCOTEC: - la liste des vérifications envisagées par l'entreprise pour s'assurer de la bonne exécution des ouvrages, - la formalisation de ces vérifications, permettant de s'assurer qu'elles sont effectuées de manière satisfaisante.	

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7. EVALUATION DE CONFORMITE

7.1. Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu'ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (R.4211 à 17 - R4221 à 28)			
CONSTRUCTION & AMENAGEMENTS			
DISPOSITIONS GÉNÉRALES			
Conception des bâtiments et locaux			
Dispositions pour l'accès de l'extérieur et l'intervention des Services de Secours	F		
Dispositions pour limiter la propagation de l'incendie à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment	F		
Espaces d'attentes sécurisés (EAS)			
Exemption possible des espaces d'attente sécurisé pour personnes handicapées	F		
Isolement vis-à-vis des tiers, compte tenu de la réglementation propre à ces tiers	F		
Effectif	PM	Selon déclaration MOA : - 30 personnes dans le gymnase - 19 personnes maxi dans chaque vestiaires - 19 personnes dans la salle du musculation	
DEGAGEMENTS			
Conception			
Répartition et évacuation rapide	F		
Types de portes de secours ou de dégagements	F		
Saillies ou dépôt	PM	Pour mémoire	
Dimensionnement des dégagements	F		
Caractéristiques des portes d'évacuation			
Sens d'ouverture des portes susceptibles d'être utilisées pour l'évacuation de plus de 50 personnes	F	Effectifs de chaque local < 50 personnes, effectif global > 50p. Nous recommandons toutefois de faire ouvrir la porte entre le gymnase et le Hall vers ce Hall d'entrée.	
Manoeuvre des portes d'évacuation	F		
LOCAUX OU SONT ENTREPOSEES OU MANIPULEES DES MATIERES INFLAMMABLES	SO		
DISPOSITIONS CONCERNANT LES BATIMENTS DONT LE PLANCHER BAS DU DERNIER NIVEAU EST SITUE A PLUS DE 8	SO		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
METRES DU SOL			
DESENFUMAGE			
Locaux concernés	SO	Sans Objet pour les locaux créés ($S < 100m^2$ pour locaux aveugles et $S < 300m^2$ pour les autres locaux)	
DISPOSITIONS CONCERNANT LES BATIMENTS DONT LE PLANCHER BAS DU DERNIER NIVEAU EST SITUE A PLUS DE 8 METRES DU SOL	SO		
CHAUFFAGE, VENTILATION...	S	Avis suspendu en attente des plans CVC	45
GAZ	SO		
INSTALLATIONS ELECTRIQUES (DECRET 2010-1017)			
CONDITIONS GENERALES AUXQUELLES DOIVENT SATISFAIRE LES INSTALLATIONS - TGBT alimenté depuis Bât0006 - Coupure d'urgence dans hall	S	-TGBT dans local technique avec ballons ECS et réseaux d'eau à prévoir étanche.	78
	S	Protection "choc" iK08 minimum à assurer pour tous les appareillages CFO et CFa - Matériel d'alarme incendie.	83
MATERIELS AMOVIBLES	F	Schéma IT	
PROTECTION CONTRE LES CHOCS ELECTRIQUES : CONTACT DIRECT	F		
PROTECTION CONTRE CHOCS ELECTRIQUES : CONTACTS INDIRECTS			
Prises de terre, conducteurs de protection, liaisons équipotentielles	F		
Mesures de protection en BT par coupure automatique de l'alimentation			
Liaison equipo supplémentaire: réalisation , éléments à relier	S	Disposition assurer dans les locaux douches.	81
INSTALLATIONS EN SCHEMA IT	PM	Schéma et note de calcul seront à fournir.	
Respect des différents volumes dans les salles d'eau, piscines et autres bassins	F		
PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES AUX LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS DE CHOC ELECTRIQUE	S	Rappel: Encastrés interdits dans les éléments assurant un CF sans rétablissement de celui-ci.	77
INSTALLATION D'ECLAIRAGE DE SECURITE	D	Disposition insuffisante (plans)	76
INSTALLATION DE SECURITE AUTRES QUE D'ECLAIRAGE DE SECURITE	SO		
ASCENSEURS	SO		
MOYENS DE SECOURS			
MOYENS D'EXTINCTION			
Extincteurs	S		48

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ALARME SONORE Alarme par bâtiment - EA de type 4	D	Extincteur à CO2 à prévoir à proximité du TGBT	86
CONSIGNE	S	DM d'alarme à prévoir pour tous les locaux donnant directement sur l'extérieur.	47
GARDE-CORPS - PAROIS VITRÉES	SO	A prévoir car effectifs > 50p.	

* **F**: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , **HM**: Hors Mission , **PM**: Pour Mémoire , **SO**: Sans Objet

7.2. Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (A. 27/06/1994)			
Bâtiments accessible			
Tout bâtiment accessible			
Définition des locaux aménagés pour recevoir des travailleurs handicapés			
Locaux sanitaires	PM	Pour mémoire	
Cabinets d'aisances	PM	Pour mémoire	
Vestiaires	PM	Pour mémoire	
Cheminements praticables			
Dispositions vis-à-vis de l'exigence d'un cheminement usuel, sans discontinuité	F		
Largeur minimale sur tout le parcours	F		
Portes			
Largeur minimum des portes	F		
Largeur minimale d'un des vantaux de porte à plusieurs vantaux	S	Vantail principal de 80cm de largeur à confirmer pour la ME3	55
Pente			
Pente < 5%	F		
Ressauts			
Hauteur des ressauts	PM	Pour mémoire	
Dévers en cheminement courant	F		
Sols			
Dimensions des trous ou fentes	PM	Pour mémoire	
Nature du revêtement	F		
Garde corps	SO		
Ascenseur praticable	SO		
Escaliers d'accès aux étages non desservis par un ascenseur	SO		
Accessibilité aux places de stationnement	SO		
Cabinets d'aisances			
Obligation d'installation			
Nombre de cabinets d'aisances accessibles	F		
Installations séparées par sexe	F		
Cheminement praticable	F		
Portes			
Largeur minimum des portes	F		
Dimensions			

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Espace libre	F		
Hauteur de cuvette	PM	Pour mémoire	
Barre d'appui	PM	Pour mémoire	
Hauteur de lavabos	PM	Pour mémoire	
Locaux de restauration	SO		

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

8. COMPLETUDES DES ESSAIS ET MESURES

Dans le cadre de cette opération et à notre connaissance, les missions suivantes nous ont été confiées:

- HGAD - Vérification initiale des installations électriques.